



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une promenade sur le territoire de Genève, section Petit-Saconnax

du 25 avril 1967

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du service immobilier de la Ville de Genève du 14 avril 1967;

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat du 10 avril 1967;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement du 18 avril 1967;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ :

Il est donné :

Le nom de "Promenade du Prieuré de Saint-Jean" à la promenade située entre le Rhône et le chemin de Sous-Terre.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	5 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*J. Halland*